

Bureau du 21 mai 2007

Décision n° B-2007-5255

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 4°

objet : **Réaménagement de l'espace du Gros Caillou, de la rue Audran à la rue des Pierres Plantées - Travaux de remblaiement de la dalle du parking - Autorisation de signer le marché complémentaire**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2006-4862 en date du 11 décembre 2006, le Bureau a autorisé la signature du marché n° 1 : travaux de voirie, avec l'entreprise Perrier TP après lancement d'un appel d'offres ouvert pour le réaménagement de l'espace du Gros Caillou à Lyon 1er et 4° pour un montant de 791 680 € HT.

Lors des travaux préparatoires au remblaiement de la dalle du parking Lyon Parc Auto (LPA) et dans le cadre d'un contrôle, il s'est avéré que la densité des matériaux prise en compte pour le dimensionnement de la dalle supérieure était trop faible. Par conséquent, il n'est plus possible de réutiliser les matériaux en place d'une densité trop importante pour remblayer la dalle sans mettre en péril l'ouvrage du parking.

De plus, dans le cadre de la construction du parking, aucun drainage de la dalle n'a été mis en œuvre. La commission des balmes a jugé nécessaire la mise en œuvre d'un drainage de surface de la dalle afin de préserver la stabilité du jardin qui doit être réalisé dans le cadre de cette opération.

Ces imprévus supplémentaires nécessitent, d'une part, l'utilisation de matériaux allégés, d'autre part, la mise en œuvre d'un drainage.

Ces travaux supplémentaires constituent des prestations nouvelles qui ne sont pas prévues dans le marché n° 1 : travaux de voirie. Par conséquent et conformément à l'article 35-II-5 du code des marchés publics, un marché complémentaire a été négocié avec l'entreprise Perrier TP, titulaire du marché n° 1.

A l'issue de la négociation avec l'entreprise Perrier TP, le montant du marché complémentaire s'élève à la somme de 362 284,50 € HT, ce qui représente 45,8 % du marché initial.

Après examen du rapport de négociation, la commission permanente d'appel d'offres a attribué ce marché le 20 avril 2007.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du conseil de Communauté n° 2006-3341 en date du 2 mai 2006 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché complémentaire de remblaiement de la dalle du parking pour le réaménagement de l'espace du Gros Caillou à Lyon 1er et 4° et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Perrier TP pour un montant de 362 284,50 € HT, soit un total de 433 292,26 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée, opération n° 0184, les 3 mars 2003 et 2 mai 2006 pour un montant de 7 450 000 € en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2007 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,